

N° 005

Mairie

De: Marie-Noëlle BONNETIER
Envoyé: mercredi 4 septembre 2019 23:25
À: Mairie
Objet: Enquête publique PLU

ARRIVÉ LE
05 SEP. 2019
MAIRIE des AVANCHERS-VALMOREL

Le message s'adresse à Monsieur Gérard Decour Commissaire enquêteur pour le PLU

Bonjour Monsieur Decour

ce message complète mon écrit du 27 août 2019, sur la première page du registre.

j'ai omis d'indiquer que les extensions des anciennes constructions devraient être soumises aux mêmes obligations que les autres habitations sur la station de Valmorel.

Exemple : Fontaines 1, qui a fait l'objet d'une voire plusieurs extensions, son toit est en tôle. En contrebas du départ du télésiège des Lanchettes l'extension a également un toit en tôle. Ces bâtiments sont dans le secteur de la Grange au Fée qui a eu l'obligation de réaliser le toit en Lauze type Bergame.

Sur Valmorel les toits doivent être en Lauzes type Bergame

Cordialement

Marie-Noëlle BONNETIER